

INTERPELLATION

Auteur Julien Délèze, AdG/LA, et Gaël Bourgeois, AdG/LA
Objet Renégociation des concessions des lignes régionales de bus: quelles assurances peut donner le Gouvernement?
Date 12.09.2017
Numéro 5.0283

Début septembre, le chef du Service des routes, des transports et des cours d'eau indiquait que le Canton souhaitait revoir l'offre des transports publics en Valais, et se préparait à lancer un appel d'offres pour une centaine de lignes de bus régionales. Ce processus a pour but de moderniser l'offre actuelle, financée par les pouvoirs publics.

Actuellement, Car postal détient la majorité du marché des lignes de bus régionales (plus d'une centaine), et environ la moitié des lignes de bus exploitées actuellement par cette entreprise est concernée par les nouvelles négociations. Selon nos informations, les autres lignes touchées par la renégociation sont exploitées par des entreprises locales, comme Lathion Voyages et Transport SA, Voyages Buchard SA ou encore TMR Transports de Martigny et Régions SA.

Ces entreprises offrent toutes un haut niveau de services, ce qui n'est pas contesté. Elles assurent également des conditions de travail respectant les dispositions légales en vigueur et proposent des conditions salariales satisfaisantes, en adéquation avec celles pratiquées dans la branche.

Le Canton n'a cependant pas communiqué les exigences que devaient remplir les futures entreprises soumissionnaires pour se voir octroyer ces concessions, notamment en ce qui concerne le respect des conditions de travail des employé-e-s.

Il n'est ainsi pas exclu que les conditions de travail des employé-e-s soient péjorées et les salaires revus à la baisse.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes afin de clarifier la situation:

1. Existe-t-il dans la législation cantonale une obligation d'attribuer l'exploitation de ces lignes de bus régionales à une entreprise dotée d'une CCT?
2. La mise au concours sera-t-elle ouverte à d'éventuelles entreprises extérieures au Canton et ainsi une externalisation de la domiciliation des employés est-elle à craindre?
3. Les entreprises actuelles offrent-elles des garanties relativement aux investissements nécessaires afin de fournir des prestations de la même qualité ou existe-t-il un risque de voir ces prestations se détériorer du fait de cet appel d'offres?
4. Est-il question d'économies à réaliser lors de cet appel d'offres?
5. Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour assurer que les conditions de travail actuelles des employé-e-s demeurent à l'avenir?
6. Quels moyens le Gouvernement peut-il prendre pour que les entreprises bénéficiaires des futures concessions engagent les employé-e-s qui travaillent actuellement sur ces lignes de bus régionales?
7. Le Gouvernement compte-t-il prendre des mesures pour que les employé-e-s actuel-e-s bénéficient des mêmes conditions de travail et des mêmes salaires qu'actuellement?
8. Le Gouvernement peut-il assurer que les lignes de bus actuelles seront conservées ou que la desserte actuelle des vallées soit assurée?